



CAMPAGNE D'ÉLAGAGE BT AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Nous rappelons que les interruptions de courant sont dues en grande partie aux chutes d'arbres à proximité des ouvrages Basse Tension.

Conformément aux articles 64 et 54 des arrêtés préfectoraux portant règlement sur la conservation et la surveillance des voiries, les propriétaires sont tenus, lorsqu'une ligne de distribution d'énergie électrique emprunte un chemin, de ne planter aucun arbre, le long de ce chemin, à moins de 3m de la limite de leur propriété si cet arbre doit atteindre 7m de haut, cette distance étant augmentée d'un mètre jusqu'à 10 mètres au maximum pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 mètres.

La SICAe EST a effectué au début de l'année 2020 à titre gracieux des travaux d'élitage dans l'emprise des lignes Basse Tension de votre commune le long de votre propriété.

Suite à notre passage, nous attirons votre attention sur la nécessité de maintenir vos arbres à distance réglementaire comme le stipule les arrêtés préfectoraux ci-dessus par un élitage régulier.

En cas de nouveau passage de nos services suite à un défaut d'entretien de votre part, nous serons contraints de vous demander une participation financière pour ces travaux d'élitage.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Vous pouvez nous contacter au numéro suivant : 03 84 96 81 00